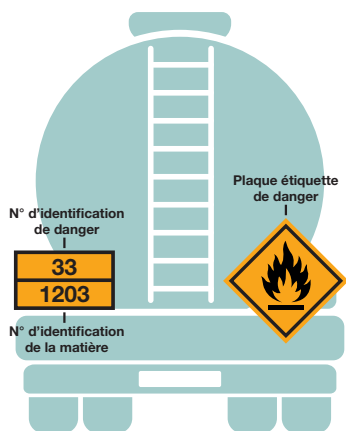


Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Le risque lié au Transport de Matières Dangereuse (TMD) est celui d'un accident pouvant se produire lors du transport (par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation) de marchandises dangereuses pour l'alimentation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et de la population (fioul domestique par exemple).

Les risques principaux sont liés à l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant et la formation d'un nuage toxique.

Les véhicules transportant des matières dangereuses possèdent une signalisation spécifique comme le spécifie l'illustration ci-contre.

Accident lié au transport de matières dangereuses : **alertez et éloignez-vous vite !**



Respecter les consignes générales et... ces consignes spécifiques

- Relever le code de danger à l'arrière du véhicule et alerter les secours (18 ou 112)
- S'éloigner de la zone d'accident
- Rester confiné
- En cas d'irritation, se présenter chez un médecin dès la fin de l'alerte
- **Ne pas s'exposer aux produits chimiques**